

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2017
Rapporteur :
Monsieur Didier LENNON

N° 21

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 05/07/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/07/2017 (accusé de réception du 05/07/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Autorisation de dépôt d'autorisations d'urbanisme sur une parcelle communale au profit de monsieur Jean-Thomas Gossart

Dans le cadre d'une convention d'occupation de parcelles communales, la commune souhaite autoriser le locataire à déposer toutes les demandes d'urbanisme nécessaires à la pose d'une barrière d'accès.

Par convention d'occupation précaire, la ville a mis à disposition de monsieur Jean-Thomas Gossart les parcelles communales cadastrées section BW numéros 229 et 429 situées 1 et 3 rue de la Terre Noire, attenantes au local qu'il occupe pour son activité professionnelle.

Monsieur Gossart a sollicité la commune afin de pouvoir, pendant la durée de l'occupation desdites parcelles, installer une barrière électrique en limite de voie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur Gossart à déposer toutes les demandes d'urbanismes nécessaires à la réalisation de ces travaux.